



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2020DC0010

OBJET : SAAD - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2020 ANALYSE DE LA PRATIQUE – ANGÉLIQUE QUIQUANDON – PSYCHOLOGUE PSYCHOTHÉRAPEUTE

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

CONSIDÉRANT qu'il est établi que les missions des aides à domicile exposent ces agents aux risques psycho-sociaux, le CCAS a mis en place un programme d'accompagnement pour réduire ces risques. L'analyse de la pratique constitue un facteur important de réduction de ces risques,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre il apparaît opportun d'organiser des séances d'analyses de la pratique pour le personnel du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile,

CONSIDÉRANT que Madame Angélique QUIQUANDON, psychologue-psychothérapeute, 42 avenue de la République 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE, peut assurer cette prestation et répond aux critères du service en terme de tarif et de disponibilité,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Madame Angélique QUIQUANDON, psychologue-psychothérapeute, 42 avenue de la République 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE, une convention de prestation dans le cadre d'analyse de la pratique au bénéfice du personnel du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

ARTICLE 2 : Cette analyse de la pratique et d'observation professionnelle se déroulera de janvier à décembre 2020 au CCAS 18 rue des Marronniers 69960 CORBAS, soit seize séances au total pour les 2 groupes.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 3 600,00 euros TTC (frais de déplacement inclus). Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué en fin de mois, au service fait. La dépense sera imputée au chapitre 016 fonction 612 compte 6188 du budget du SAAD.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 30 janvier 2020

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

Angélique QUIQUANDON
Psychologue – Psychothérapeute
42 avenue de la République
69160 Tassin La Demi Lune
☎ 04 78 36 42 83 / 06 15 92 78 40
SIRET 511 696 189 00014
ADELI 699318135
CODE APE 86.90F

CONVENTION DE PRESTATION 2020

Entre les soussignés :

CCAS DE CORBAS
Place Charles Jocteur
69960 Corbas

d'une part,
et

Mme Angélique QUIQUANDON
42 avenue de la République
69160 TASSIN LA DEMI LUNE
Immatriculée sous le n° SIREN/ SIRET : 51169618900014
ci-après dénommée le PRESTATAIRE

Objet :

Le présent contrat de prestation a pour objet l'animation de deux groupes d'analyse de la pratique professionnelle pour les aides à domicile affiliées au CCAS de la Ville de Corbas, animation assurée par le prestataire.

Il comprend seize séances de 1 heure 30.

Calendrier prévisionnel des interventions pour les deux groupes:

- Le lundi 07 janvier 2020 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 11 février 2020 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 17 mars 2020 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 05 mai 2020 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 23 juin 2020 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 08 septembre 2020 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 13 octobre 2020 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h
- Le mardi 24 novembre 2020 de 13h45 à 15h15 et de 15h30 à 17h

Diplômée de l'Université Lumière Lyon 2 et de l'Université Claude Bernard Lyon 1
DESS de Psycho-gérontologie
DEA de Psychologie et psychopathologie cliniques
DU de Sexualité Humaine
Chargée de cours à l'Université Lumière Lyon 2

Lieu d'intervention : CCAS DE CORBAS, rue des Marronniers à Corbas.
Les groupes n'excéderont pas 12 personnes.

Prix et paiement :

Les prestations effectuées par le prestataire seront facturées mensuellement au CCAS de Corbas sur une base de 150 € de l'heure.

Chaque intervention planifiée étant de 3 heures (2 groupes), soit un coût total de 3600 € pour seize séances.

Le paiement pourra être effectué par mandat administratif en fin de mois, au service fait, sur présentation d'une facture conforme.

Fait à _____ le _____

Mme Angélique QUIQUANDON

Le Président du CCAS

Le prestataire

Diplômée de l'Université Lumière Lyon 2 et de l'Université Claude Bernard Lyon 1
DESS de **Psycho-gérontologie**
DEA de Psychologie et psychopathologie cliniques
DU de Sexualité Humaine
Chargée de cours à l'Université Lumière Lyon 2

Envoyé en préfecture le 30/01/2020

Reçu en préfecture le 30/01/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200130-CCAS_2020DC0010-AU

Envoyé en préfecture le 30/01/2020

Reçu en préfecture le 30/01/2020

Publié le



ID : 069-266910413-20200130-CCAS_2020DC0010-AU